



Numéro de l'acte	2021-121-STSP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.3

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

### QUESTION N° 2021-121

#### VOIRIE : CONTROLE DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER  
Adjoint au Maire, Sécurité – Police Municipale

#### Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°11 du 20 Juin 2018 de la Ville de Saint-Omer, autorisant la constitution d'un groupement de commandes et le lancement de la procédure de marché public pour le contrôle des bouches et poteaux d'incendie, suite au décret n°2015-235 du 27 février 2015 relative à la défense extérieure contre l'incendie clarifiant les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes.

Vu la délibération n°13 du 17 décembre 2018 de la Ville de Saint-Omer, attribuant le marché de prestation de service de contrôle et maintenance des bouches et poteaux d'incendie en groupement de commande.

Vu la délibération n°2018-74 du 10 juillet 2018, autorisant l'adhésion de la Commune d'ARQUES au groupement de commandes,

Vu la Convention Constitutive d'un groupement de commandes signée en date du 25 septembre 2018 par l'ensemble des membres adhérents et plus particulièrement son article 5 concernant le retrait d'une commune,

Vu la délibération n° 30 du 19 Décembre 2020, autorisant l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait de la Commune de Quiestède.

Considérant la demande de retrait des communes de RECLINGHEM, LAIRES et HELFAUT.

Considérant la nécessité de modifier la convention de constitution de groupement de commandes et d'en informer le titulaire du marché par voie d'avenant.

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la demande des communes de RECLINGHEM, LAIRES et HELFAUT et de procéder au retrait de ces membres,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la signature de l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait des communes de RECLINGHEM, LAIRES et HELFAUT ainsi que l'avenant au marché y afférent,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant, coordonnateur du groupement, à signer tous les actes y afférents.

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 03 décembre 2021  
Le Maire,  
Benôit ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

**Affiché le 07 décembre 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT --- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**